



Observatoire
B2V des Mémoires

APPEL À PROJETS 2019

Accélérateur de projets sur la mémoire
de l'Observatoire B2V des Mémoires

L'Observatoire B2V des Mémoires lance son premier appel à projets sur la thématique « La mémoire à l'épreuve du traumatisme » pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire.
Candidatez avant le 12 novembre 2019.

L'Observatoire B2V des Mémoires lance son premier appel à projets national à destination des associations d'intérêt général et structures d'utilité publique dans le cadre de son accélérateur des mémoires.

PRÉAMBULE

L'Observatoire B2V des Mémoires est un acteur dynamique, engagé depuis six ans dans l'étude de la mémoire. Au service de l'innovation sociale, l'Observatoire B2V des Mémoires a initié un Accélérateur des mémoires en 2018. Il a pour objectif d'accompagner les porteurs de projet dans le développement et le franchissement de cap de solutions d'action et de recherche à fort impact social sur des thématiques de la mémoire.

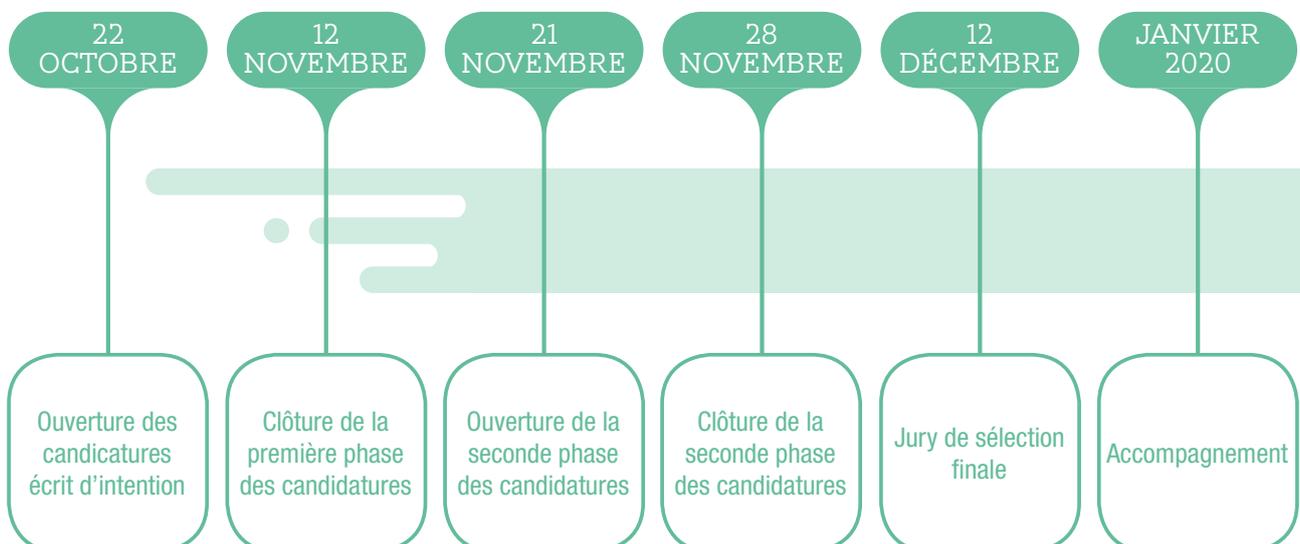
L'Accélérateur des mémoires met à disposition des structures sociales et associatives lauréates :

- des moyens logistiques,
- des compétences,
- un réseau,
- un soutien en gestion de projet et en communication,
- des ressources financières, pouvant aller jusqu'à 100 000 €

L'accompagnement se déroulera sur une durée de 6 mois à 2 ans à compter de la sélection, en fonction des besoins identifiés du projet.

L'appel à projets est lancé le 22 octobre 2019. Les projets sélectionnés bénéficieront d'une intégration au sein de l'accélérateur à partir de janvier 2020.

AGENDA DE L'APPEL À PROJETS 2019



THÉMATIQUE DE L'APPEL À PROJETS « LA MÉMOIRE À L'ÉPREUVE DU TRAUMATISME »

Les porteurs de projets souhaitant candidater devront présenter un projet en lien avec la thématique « La mémoire à l'épreuve du traumatisme ».

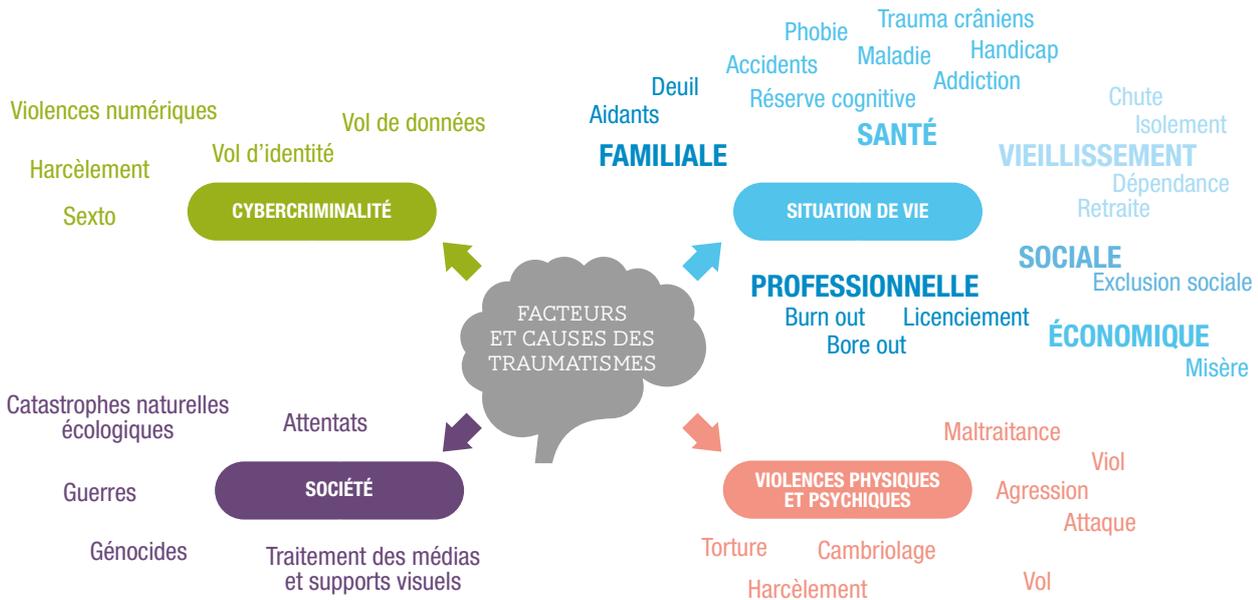
La notion de traumatisme est assez vaste : elle est ici entendue comme un évènement qui lorsqu'on fait un effort de représentation de soi, définit un « avant » et un « après ». C'est une rupture majeure, une souffrance, un choc, ponctuel ou répétitif, qui entraîne un changement radical avec la situation antérieure, une bifurcation. La notion de traumatisme recouvre les traumatismes « extrêmes », qui peuvent provoquer des troubles psychiques ou psychiatriques, mais aussi les évènements qui constituent des points de rupture dans le parcours de vie, susceptibles d'avoir des répercussions sur la mémoire (trouble du stress post-traumatique). Le traumatisme mémoriel s'entend également par rapport à un après qui constituerait un objectif de résilience. Le traumatisme peut être entendu à titre individuel comme collectif, lié à l'histoire de l'individu, celle de son cercle proche ou un évènement survenu dans son environnement.

Ainsi, le champ d'intervention des projets s'étend de la prévention primaire en amont du possible choc ou évènement traumatique, à la prévention secondaire qui intervient après l'évènement mais avant un possible développement du traumatisme, comme à l'accompagnement dans leur reconstruction des individus subissant un traumatisme, pouvant conduire à la résilience.

Quelques exemples de causes et facteurs pouvant initier un traumatisme ayant des impacts sur la mémoire

- **LA CYBERCRIMINALITÉ**
cyber harcèlement, vol d'identité numérique, violences numériques, vols de données personnelles
- **LES ÉVÈNEMENTS DE SOCIÉTÉ**
catastrophes naturelles et écologiques, mouvements migratoires, génocides, guerres, attentats
- **LES VIOLENCES PHYSIQUES ET PSYCHIQUE**
harcèlement, cambriolage, agressions, maltraitements, vol, viol, torture
- **LES SITUATIONS DE VIE**
 - **FAMILIALES** : deuils, aidance
 - **DE SANTÉ** : accident, maladie, handicap, addiction, traumatismes crâniens, phobies, réserve cognitive
 - **LIÉES AU VIEILLISSEMENT** : chutes, isolement, dépendance, retraite
 - **EXCLUSION SOCIALE**
 - **PROFESSIONNELLES** : burn out, bore out, licenciement

CARTOGRAPHIE



QUI PEUT CANDIDATER ?

L'appel à projets est ouvert aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire à vocation d'intérêt général

- Dont le siège social comme le projet présenté sont localisés en France,
- Souhaitant développer des solutions d'action-recherche à fort impact social,
- En lien avec la thématique « La mémoire à l'épreuve du traumatisme »,
- Et l'ambition de franchir un cap à moyen terme.

La liste exhaustive des structures pouvant candidater :

- Fondations et associations reconnues d'utilité publique, fondations universitaires, fondations partenariales, fondations d'entreprise ;
- Établissements d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif ;
- Associations culturelles et de bienfaisance, ainsi que des établissements publics des cultes reconnus d'Alsace-Moselle ;
- Organismes publics ou privés dont la gestion est désintéressée et qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain, à la condition que les versements soient affectés à cette activité ;
- Fondation du patrimoine et à d'autres fondations ou associations reconnues d'utilité publique agréées par le ministre chargé du budget dont l'objet est culturel, dans les conditions mentionnées aux quatre premiers alinéas du 2 bis de l'article 200 du Code général des impôts.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accélérateur Observatoire B2V des Mémoires donne accès à un accompagnement « sur-mesure » de 6 mois à 2 ans pouvant prendre différentes formes :

- Un accompagnement en gestion du projet (cadrage, méthodologie, pitch du projet)
- Une mise en visibilité par l'Observatoire et ses partenaires (communication)
- Une ouverture vers les réseaux de l'Observatoire et ses partenaires
- Une mise à disposition de moyens logistiques (locaux ou moyens technologiques et matériels)
- Un mentorat par un expert de l'Observatoire B2V des Mémoires ou de son réseau d'experts
- Un dispositif de transfert de savoir-faire par les salariés du Groupe B2V (mécénat de compétence)
- Un soutien financier fonction des besoins du projet pouvant aller jusqu'à 100 000€, suivant la répartition de l'enveloppe globale.

LA CANDIDATURE

La candidature se fait en deux temps.

1

Lors de la première étape de sélection, le porteur de projet remplit un écrit d'intention. Il y présente le projet, la structure et l'équipe dans les grandes lignes, guidé par quelques questions clés.

Dans un premier temps, les pièces à joindre au dossier sont :

- Déclaration au Journal Officiel
- Document justifiant l'intérêt général / RUP
- Statuts

2

Dans un second temps, une fois passée la première étape de sélection, les candidats répondent à un court dossier d'informations complémentaires sur des aspects du projet à détailler.

Les pièces à joindre au dossier, si pertinents, lors de cette deuxième étape de sélection sont :

- Document(s) détaillant le projet de la structure (projet associatif, charte, etc.)
- Vidéo présentant le projet par l'équipe en 2 minutes
- Rapport d'activité de la dernière année
- PV des Assemblées Générales des deux années précédentes
- Comptes de résultat et bilans des deux années précédentes
- CV du porteur de projet et organigramme de la structure
- Budget prévisionnel du projet
- Rapports des CAC des deux années précédentes

MODALITÉ DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature doivent être envoyés avant le 12 novembre 2019

Par voie postale en précisant l'objet

« Réponse appel à projets accélérateur des mémoires – nom de l'organisme » à :

Observatoire B2V des Mémoires

Accélérateur de projets sur la mémoire
18 avenue d'Alsace - TSA 40003
92926 LA DEFENSE CEDEX

Par courriel à :

observatoire@b2v.fr

